Image not found or type unknown

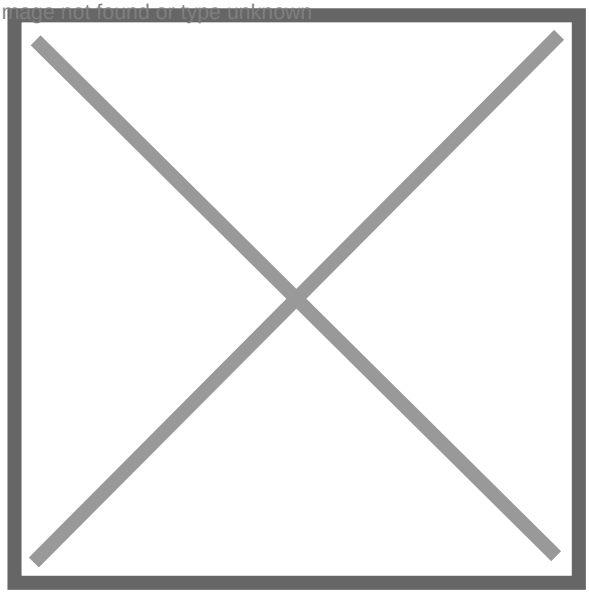

Probleme de rupture de cdd

Par **futur formation**, le **12/09/2009** à **10:10**

Bonjour,
Je suis actuellement dans une impasse...
Je souhaiterais devenir ambulancier pour cela j'ai passé un concour. Je fus admis en 1er position sur la liste d'attente.

En attendant une reponse, la rentrée étant lundi 14 septembre. J'ai réussi a décroché un cdd dans une société d'ambulance (je remplacais les personnes partis en vacances).
J'ai commencé le 15 juin et derniérement j'ai ressigné un contrat du 07 septembre au 29 septembre.

Mon employeur et moi savions tout les deux que je pouvais partir a tout moment pour rentrer en formation.
J'ai su cette semaine (jeudi) que je pouvais rentré en formation.

J'en informe mon employeur, il me dt que je le prévient trop tard et veut en quelque sorte que je lui fasse une lettre de démission.

Mais moi sachant que ma formation devrait étre payé par les assedic, j'ai bien peur de tout perdre (mon financement, mes assedic) en mettant fin a mon contrat.

J espére que vous pourais eclairer ma lanterne;
Mon avenir professionelle est en jeu.
Je suis perdu...

MERCI d'avance

Par **Visiteur**, le **12/09/2009** à **11:31**

bonjour,

le mieux serait de voir avec pole emploi...car en principe on ne peut pas démissionner d'un cdd. (sauf pour embauche en cdi)

mais pourquoi avoir re signé un cdd du 07 au 29 en sachant que la rentrée était le 14..

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés